

## **La distribution équitable des richesses : pour un système de recherche canadien plus performant et des collectivités plus fortes**

---

Mémoire de l'Université du Québec déposé au  
Comité permanent de la science et de la recherche  
dans le cadre du mandat sur la répartition du financement du  
gouvernement fédéral entre les établissements postsecondaires

---

---

## Répartir les fonds plus équitablement

**Recommandation 1.** Que l'augmentation du budget de base des conseils subventionnaires prévue au budget 2024 soit destinée à soutenir leurs programmes essentiels de subventions et qu'elle permette aux chercheuses et chercheurs d'augmenter la valeur des bourses offertes à la population étudiante à travers ces programmes.

**Recommandation 2.** Que cette augmentation tienne compte de la proportion de chercheuses et chercheurs, d'étudiantes et d'étudiants de cycles supérieurs et de chercheuses et chercheurs postdoctoraux dans les disciplines qu'ils recouvrent.

**Recommandation 3.** Que les programmes des IRSC soutiennent davantage la recherche non médicale afin que les subventions octroyées soient plus représentatives de la diversité disciplinaire du domaine de la santé et des services sociaux.

**Recommandation 4.** Que soit mis en place un seuil minimal par établissement d'enseignement supérieur soit mis en place pour l'octroi de chaires de recherche du Canada en fonction du nombre de chercheuses et chercheurs qu'ils emploient.

**Recommandation 5.** Que soit rehaussé le seuil minimal par établissement d'enseignement supérieur pour l'octroi de bourses d'études supérieures du Canada à la maîtrise et au doctorat en fonction du nombre d'étudiantes et d'étudiants aux cycles supérieurs qu'ils comprennent.

**Recommandation 6.** Que le soutien à la recherche francophone soit amélioré notamment en veillant à ce que les demandes de financement de la recherche soumises en français soient traitées de manière équitable au sein du système fédéral de soutien à la recherche.

## Consulter adéquatement

**Recommandation 7.** Que tous les comités qui visent à réfléchir le fonctionnement des conseils subventionnaires et/ou la transformation des pratiques et approches dans le financement de la recherche assurent une représentativité de la diversité des universités dans leur composition.

**Recommandation 8.** Que, dans le développement ou la modification des occasions de financement à l'intention des établissements, les conseils subventionnaires consultent tous les établissements en temps opportun à propos des paramètres des concours, notamment sur :

- leur raison d'être et finalité;
- la valeur des octrois;
- leur calendrier de déploiement.

## Introduction

L'Université du Québec est en plein essor et sa communauté de recherche revendique plusieurs niches d'excellence dans des domaines stratégiques pour le Canada. Uniquement en ce qui concerne les enjeux environnementaux, nos équipes de recherche ont développé des créneaux d'expertise internationalement reconnus sur le rôle des océans dans les changements climatiques, sur les technologies propres et l'énergie verte ou encore sur la gestion durable des ressources naturelles. Nous travaillons, par exemple, à réduire les risques d'inondation, à accroître la résilience aux feux de forêt, à accélérer les stratégies d'économie circulaire ou à prévenir et gérer les problèmes de santé reliés à la pollution ou à la détérioration de l'environnement.

Or, ces réussites n'ont pas été réalisées grâce au système de financement, mais malgré des modalités d'allocation défavorables à nos chercheuses et chercheurs.

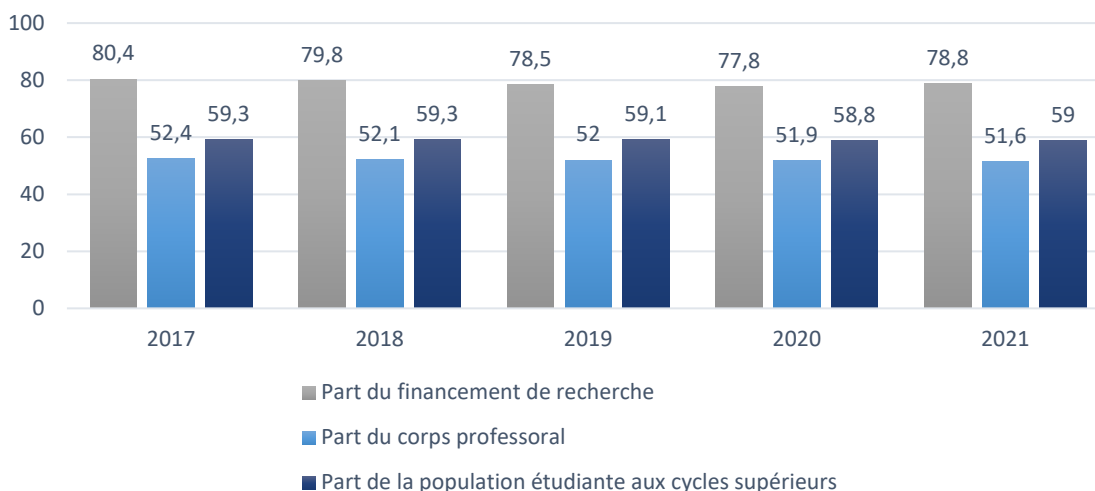
Comme nous l'exposons dans le présent mémoire, le système fédéral de financement de la recherche se caractérise par une forte concentration des fonds vers les établissements du U15. Les effets néfastes de cette politique militent en faveur d'une redistribution plus équitable des fonds publics de recherche, que nous considérons comme une condition essentielle d'un système de recherche plus performant et plus en phase avec les besoins des collectivités canadiennes.

## Concentration exacerbée

Les modalités de financement de la recherche au Canada tendent à concentrer les fonds de recherche vers un petit nombre d'établissements ainsi que de chercheurs et chercheuses.

En 2021, les établissements du U15 accaparaient 79 % de l'ensemble du financement de la recherche au Canada alors qu'ils comptaient 52 % du corps professoral et 59 % de la population étudiante aux cycles supérieurs.

**Graphique 1. Part du financement fédéral de recherche dans l'U15 comparativement au poids du corps professoral et de la population étudiante**



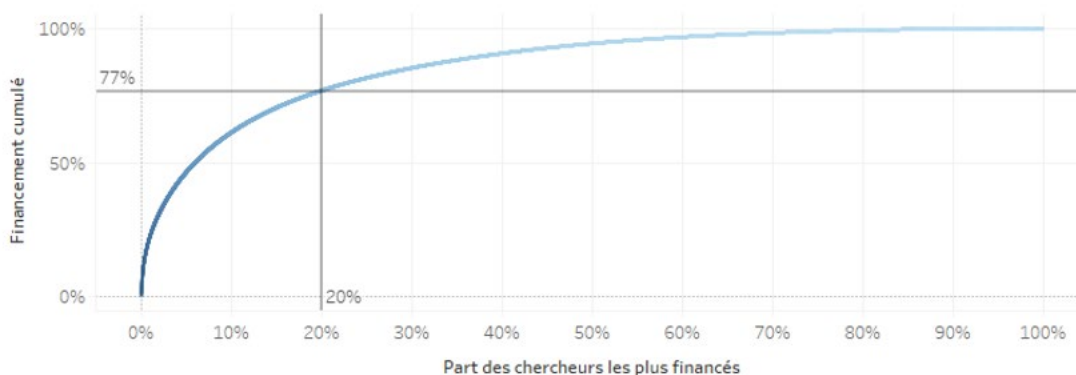
Source : IFUC (ACPAU), UCASS (StatCan), SIEP (StatCan); compilation DRI-UQ, 2023.

Comme l'a montré une analyse du programme de subventions à la découverte du CRSNG, « le taux de réussite des demandes de financement et le montant des subventions accordées étaient toujours plus faibles pour les demandeurs provenant de petits établissements, ce qui laisse entrevoir un préjugé systémique contre ce type de demandeurs<sup>1</sup> ».

Bien qu'elle soit commune à tous les secteurs disciplinaires, la concentration n'est nulle part plus exacerbée qu'en sciences de la santé. En 2021, les établissements du U15 comptaient 65 % du corps professoral en santé, mais captaient presque la totalité (92 %) des fonds de recherche en provenance des IRSC<sup>2</sup>. La concentration dans ce champ disciplinaire exprime toute la faveur accordée à la recherche médicale, au détriment d'une vision plus englobante des sciences de la santé.

La concentration s'observe aussi à l'échelle des individus. Entre 2012 et 2021, le quintile des chercheuses et chercheurs les plus financés s'est vu octroyer 77 % de l'enveloppe totale des trois conseils subventionnaires; 81 % de ces chercheuses et chercheurs appartenaient à un établissement du U15.

### Graphique 2. Concentration du financement – trois conseils fédéraux (seuil : 20 %)



Source : Cube trois conseils (OST); compilation DRI-UQ, 2023

Plus on rétrécit la focale, plus les iniquités croissent. Sur la même période, le 10 % des chercheuses et chercheurs les plus financés a reçu 61 % du financement des trois conseils tandis que le 1 % des chercheuses et chercheurs les plus subventionnés accaparait 23 % des fonds<sup>3</sup>. Près de 9 chercheuses et chercheurs sur 10 (86 %) appartenaient au U15 dans ce dernier sous-ensemble.

La concentration des budgets dans le financement des sciences de la santé et le faible taux de succès aux concours des IRSC relativement aux autres conseils expliquent en partie que le financement de la recherche soit aussi concentré au Canada. Mais les modalités d'allocation propres au programme des chaires de recherche du Canada, au programme Apogée et à la Fondation canadienne pour l'innovation contribuent aussi directement à ce déséquilibre. Le programme des chaires, par exemple, distribue les chaires parmi les établissements en fonction du pourcentage des fonds reçu des trois conseils au cours des trois dernières années et fixe à une moyenne de 100 000 \$/an le seuil minimal d'admissibilité.

<sup>1</sup> David Naylor *et al.*, *Rapport du comité consultatif sur l'examen du soutien fédéral à la science fondamentale*, 2017, p. 107. Les auteurs référaient à l'étude de Dennis L. Murray *et al.*, « Bias in Research Grant Evaluation Has Dire Consequences for Small Universities ». PLoS ONE 11(6), 3 juin 2016.

<sup>2</sup> Données de IFUC (ACPAU), UCASS (StatCan); compilation DRI-UQ, 2023.

<sup>3</sup> Cube trois conseils (OST); compilation DRI-UQ, 2023.

Ainsi, plus un établissement a reçu de financement, plus il est éligible à en recevoir par l'entremise de ce programme. Cette logique n'est pas propre aux chaires. Des bourses d'excellence aux grands programmes de subventions, l'ensemble du système est conçu de manière à récompenser les chercheuses et chercheurs moins en fonction du potentiel de leur programme de recherche pour la société que des octrois qu'ils ont déjà reçus.

La stratégie de concentration qui oriente actuellement le système de la recherche canadienne entraîne des conséquences délétères à la fois pour le système lui-même et pour la société canadienne. C'est pourquoi, bien que l'Université du Québec salue, comme nombre d'acteurs scientifiques et socioéconomiques, le réinvestissement dans les organismes subventionnaires canadiens **elle recommande néanmoins des changements dans la répartition du financement** (Recommandations 1 à 6). Certes, il faut injecter plus de fonds si on souhaite soutenir adéquatement la recherche canadienne et suivre le rythme des pays de l'OCDE, mais injecter plus d'argent dans le système ne le rendra pas plus performant si le financement n'est pas réparti plus équitablement entre les établissements.

La question de l'équité va de pair avec des enjeux de diversité et d'inclusion dans le système de recherche canadien. Il importe ainsi **que les comités mis sur pied pour réfléchir au fonctionnement des conseils subventionnaires et/ou à la transformation des pratiques et approches dans le financement de la recherche soient représentatifs de la diversité des universités** dans leur composition. Enfin, afin de s'assurer que les programmes de financement soient véritablement inclusifs et adaptés aux établissements universitaires canadiens dans toute leur diversité, de manière à favoriser la participation et le succès des établissements de petite et moyenne taille aux concours, il conviendrait **que les Conseils s'assurent de consulter en temps opportun l'ensemble des établissements lors de la création ou de la modification de nouvelles occasions de financement.** (Recommandations 7 et 8)

## Rendement décroissant et conservatisme scientifique

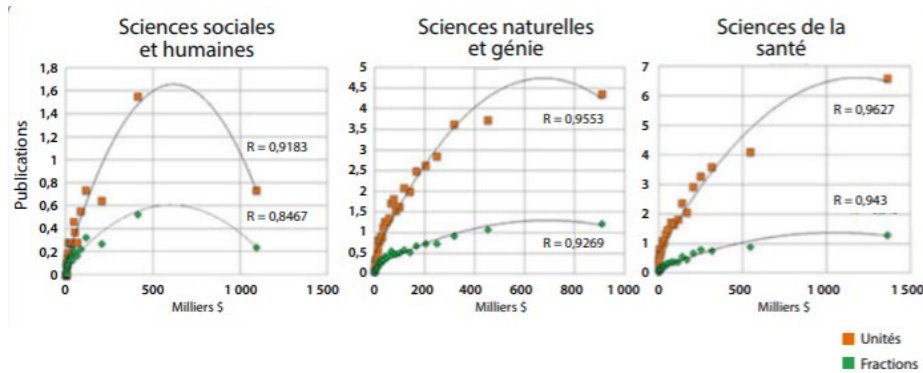
D'autres que nous argueront que la concentration du financement est une condition *sine qua non* à l'innovation et à l'excellence en recherche. Ces mêmes acteurs définissent généralement l'excellence à l'aide d'indicateurs bibliométriques mesurant le nombre de publications, l'impact scientifique des périodiques où sont publiés les résultats de recherche ou encore le nombre de citations. Or, comme l'ont bien montré Philippe Mongeon et ses collaborateurs, les indicateurs de mesure de la science invalident ce postulat.

Lorsque mesuré à l'aune du nombre médian de publications par les chercheuses et chercheurs québécois selon le montant annuel de leurs subventions, le retour sur l'investissement est dégressif. En clair, au-delà d'un certain montant de financement, chaque dollar investi rapporte moins d'articles que le précédent et, éventuellement, produit un rendement négatif<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> Philippe Mongeon *et al.*, « Concentration of research funding leads to decreasing marginal returns », *Research Evaluation*, 25 (4), 2016, p. 404.

**Graphique 3. Nombre annuel médian de publications (comptage unitaire et fractionnaire des chercheuses et chercheurs québécois, selon le montant annuel moyen des subventions qu'ils reçoivent, par domaine.**



Source : Philippe Mongeon et al., « Concentration of research funding leads to decreasing marginal returns », *Research Evaluation*, 25 (4), 2016, p. 404.

La concentration du financement n'est pas garante de l'excellence en recherche. Au contraire, les faibles taux de succès poussent les chercheuses et chercheurs à demeurer dans les ornières des paradigmes dominants, de la recherche appliquée ou orientée, des « valeurs sûres » plus aisément financées. La concentration des fonds décourage la communauté universitaire du risque associé aux projets de recherche fondamentale, réfrénant ainsi l'audace de la recherche canadienne<sup>5</sup>.

## Dévitilisation des collectivités

En plus de miner la performance du système de recherche, les inégalités induites par la concentration des fonds entraînent des répercussions importantes sur les établissements de petite et moyenne taille et nuisent au potentiel de développement des collectivités canadiennes.

En canalisant les fonds vers un certain groupe d'établissements de grande taille avec faculté de médecine au détriment notamment des établissements de petite et de moyenne taille des grands centres urbains comme des régions, les modalités actuelles de financement de la recherche inhibent le développement de la majeure partie de l'écosystème de recherche et d'innovation.

Dans les grands centres urbains, ces universités pâttissent de l'écart qui se creuse avec leurs consœurs. Hors des villes, la concentration du financement contribue directement à la dévitalisation des régions en favorisant l'exode de la relève en recherche et du personnel hautement qualifié vers ces établissements urbains et en encourageant l'endettement chez celles et ceux qui choisissent de rester<sup>6</sup>.

Vu la taille du pays et la diversité de ses collectivités régionales, il est frappant de constater que les lois constitutives des conseils n'enchaînent pas dans leur mission le développement de la recherche scientifique partout au Canada. Après tout, les établissements universitaires de petite et moyenne taille sont non seulement des moteurs économiques et des vecteurs d'innovation majeurs pour leur milieu, mais ils représentent les principaux foyers de production, de conservation et de diffusion de la connaissance de l'environnement, des populations et des phénomènes sociaux locaux<sup>7</sup>.

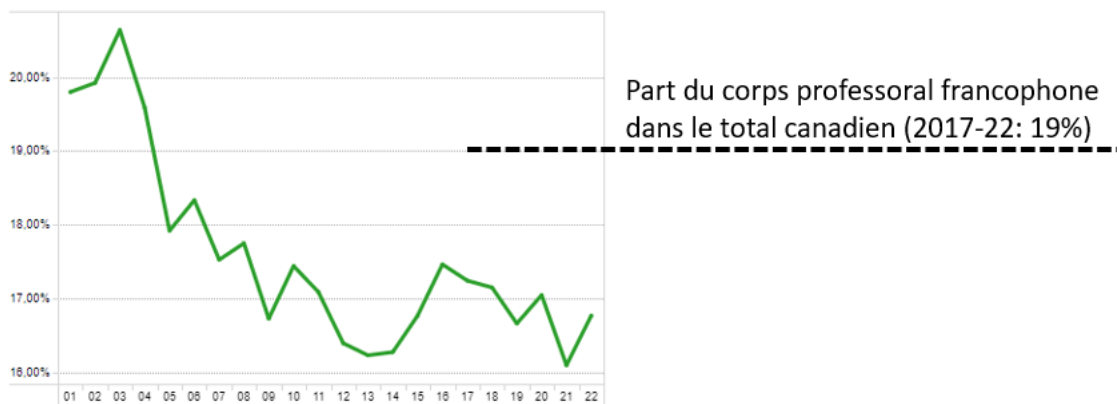
<sup>5</sup> David Naylor et al., posent ce constat notamment en ce qui concerne les sciences de la santé. *Op. cit.*, p. 92.

<sup>6</sup> Megan Barkey et Patric Harrigan, « Concentration et répartition du financement fédéral pour la recherche dans le milieu universitaire », Bibliothèque du Parlement, 6 février 2024, p. 9-11.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 10.

De même, la part du financement total de la recherche octroyée par le gouvernement fédéral aux établissements francophones décline depuis 2004. Comme le montre le graphique 4, les chercheuses et chercheurs francophones reçoivent aujourd’hui un pourcentage des fonds moindre que leur poids démographique.

**Graphique 4. Part canadienne des établissements francophones dans le financement de recherche total octroyé par le gouvernement fédéral.**



Source : IFUC (ACPAU), UCASS (StatCan); compilation DRI-UQ, 2023.

Ce constat renforce l'état de situation sur la science en français au Canada dénoncé depuis plusieurs années par l'ACFAS<sup>8</sup>. À l'instar des collectivités régionales, la concentration des fonds mine le développement des communautés francophones canadiennes<sup>9</sup>. Aussi appuyons-nous la recommandation du comité consultatif sur le système fédéral de soutien à la recherche à l'effet **d'améliorer le soutien à la recherche francophone et de veiller à ce que les demandes de financement de la recherche soumises en français soient traitées de manière équitable au sein du système fédéral de soutien à la recherche**<sup>10</sup> (Recommandation 6).

## Culture délétère

La concentration induite par les modalités de financement de la recherche favorise une concurrence malsaine entre les établissements, entre les unités de recherche et entre les chercheuses et chercheurs. Or, en science particulièrement, les stratégies de coopération sont non seulement pertinentes, mais absolument nécessaires au progrès.

La culture institutionnelle entretenue par la concentration des fonds de recherche cause notamment de nombreux problèmes aux jeunes chercheuses et chercheurs non financés. Comme le mentionne le rapport Bouchard : « Lorsque les étudiantes et étudiants chercheurs ne reçoivent pas un salaire décent et sont obligés d'accepter des emplois supplémentaires, la productivité des activités de recherche en souffre, tout comme la santé mentale et physique de notre communauté étudiante<sup>11</sup>. » Cette dynamique mène souvent l'abandon de la carrière scientifique<sup>12</sup>.

<sup>8</sup> Voir par exemple [Soutenir la production et la diffusion des savoirs en français partout au Canada](#), juillet 2022, p.

<sup>9</sup> Université d'Ottawa, [Innover vers et pour la science en français](#), 17 novembre 2023.

<sup>10</sup> Bouchard *et al.*, *Op. cit.*, p. 10.

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 52.

<sup>12</sup> Naylor *et al.*, *Op. cit.*, p. 100.

Le comité permanent de la science et de la recherche l'affirmait lui-même dans son [rapport de décembre 2023](#) : il est crucial de **hausser**, mais également de **mieux répartir la valeur des bourses d'excellence aux étudiants des cycles supérieurs et aux stagiaires postdoctoraux**. C'est pourquoi, bien qu'on doive souligner l'initiative annoncée dans le plus récent budget fédéral à l'effet de hausser considérablement le nombre et la valeur des bourses d'excellence, il importe maintenant de s'assurer d'une répartition plus équitable de ces bourses. Il est également primordial que la hausse des budgets des organismes subventionnaires permette aux chercheuses et aux chercheurs subventionnés de hausser la valeur des bourses offertes aux étudiantes et étudiants dans le cadre de leur projet de recherche. (Recommandations 1 et 5).

---

Alexandre Cloutier, président, Université du Québec  
Stéphane Pallage, recteur, Université du Québec à Montréal  
Christian Blanchette, recteur, Université du Québec à Trois-Rivières  
Ghislain Samson, recteur, Université du Québec à Chicoutimi  
François Deschênes, recteur, Université du Québec à Rimouski  
Murielle Laberge, rectrice, Université du Québec en Outaouais  
Vincent Rousson, recteur, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue  
Luc-Alain Giraldeau, directeur général, Institut national de la recherche scientifique  
Hugo Cyr, directeur général, École nationale d'administration publique  
François Gagnon, directeur général, École de technologie supérieure  
Lucie Laflamme, directrice générale, Université TÉLUQ

Pour nous joindre :  
[presidence@uquebec.ca](mailto:presidence@uquebec.ca)

